Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213500465-20251209-2025_062-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Commune de Les BRULAIS 35330

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	13

Vote
A la majorité des suffrages exprimés
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : 11/12/2025
Et
Publication ou notification du : 11/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle associative et citoyenne de la commune, sous la présidence de Monsieur Hugues RAFFEGEAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 5 décembre 2025. Un affichage a été fait sur la vitrine extérieure devant la mairie le même jour.

Présents : M RAFFEGEAU Hugues, Maire, M ALLAIN Jean-Charles, Mme BRUNARD Chrystèle, Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, FEVRIER Amaury, M LACORNE Alain, M LECLERC Olivier, M LORANT Jacky, M MARGUERITTE Georges, Mme PHILIPPE Sylvie, M ROUXEL Serge et M ROLLAND Yannick.

Absente ayant donné procuration : Mme GROUX Claudie à Mme PHILIPPE Sylvie

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PHILIPPE

N°2025/062 – *FINANCES PUBLIQUES* : LOTISSEMENT LES LILAS – DECISION MODIFICATIVE N°1 ANNÉE 2025

Madame Chrystèle BRUNARD rappelle que lors de sa séance du 8 avril 2025 consacré au vote des budgets primitifs de l'exercice 2025, le Conseil municipal avait délibéré ainsi pour la section d'investissement du budget lotissement :

Dépenses

Chapitre	*Article*	*Intitulé*	*Prévisions*	*Observations*
001	001	Résultat investissement reporté	103 946,65€	Déficit exercice précédent
016	1641	Emprunt	6 500,00€	Remboursement capital
040	3555	Stocks produits finis – terrains aménagés	285 946,65€	Intégration du stock final
		Total	**396 393,30€**	

Recettes

Chapitre	*Article*	*Intitulé*	*Prévisions*	*Observations*
016	1641	Emprunt	192 446,65€	Souscription emprunt
040	3555	Stocks produits finis – terrains aménagés	203 946,65€	Annulation du stock final
		Total	**396 393,30€**	

Le montant des emprunts est de 6 500,00€. Le remboursement de l'emprunt ne concerne que les intérêts lors des premières échéances

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213500465-20251209-2025_062-DE

Après un échange avec les services du Crédit Agricole en février, il a été convenu de démarrer l'amortissement du capital à l'échéance n°3 au 5 avril 2025.

La mise à jour du tableau d'amortissement prévoit un remboursement de capital en 2025 d'un montant de 8 032,54€. Celui-ci est plus important que l'enveloppe prévue au budget primitif qui est de 6 500€.

Il convient donc de prévoir un montant supplémentaire de 1 600,00€ à l'article 1641 « emprunt – remboursement capital » et d'en faire de même en recette d'investissement à l'article 1641 « emprunt – souscription ou emprunt d'équilibre » afin d'équilibrer la section ».

Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
Article D 1641	+ 1 600,00€	Article 1641	+ 1 600,00€
Total	1 600,00€	Total	1 600,00€

La modification des crédits votés donne le résultat suivant :

Article D 1641	Montants avant la DM	Montants après la DM
Emprunt – remboursement capital	6 500,00 €	8 100,00 €

Article D 1641	Montants avant la DM	Montants après la DM
Emprunt – souscription ou emprunt d'équilibre	192 446,65 €	194 046,65 €

Il revient au conseil municipal de valider ou non cette décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants (1 ABSTENTION (*M. J LORANT*)),

- **APPROUVE** cette Décision Modificative n°1 du budget lotissement Les Lilas pour l'exercice 2025,
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Pour extrait conforme,
En Mairie le 11 décembre 2025

Le Maire,

Hugues RAFFEGEAU

MAIRIE DE LES-BRULAIS (ILLE ET VILAINE)